

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Amicale Alfa de Québec pour l'utilisation du lot numéro 1 218 452 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 362.***

Lors d'une séance tenue le 23 avril 2019, le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a adopté le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Amicale Alfa de Québec pour l'utilisation du lot numéro 1 218 452 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 362.*

Ce règlement modifie le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* afin d'autoriser *Amicale Alfa de Québec* à exercer les usages du groupe C3 lieu de rassemblement dans le bâtiment situé aux 2968 à 2970, boulevard Sainte-Anne, sis sur le lot numéro 1 218 452 du cadastre du Québec. Cette autorisation a effet pour une période de deux ans et vise à permettre que cette organisation puisse, dans le bâtiment visé, aider les personnes ayant des problèmes de consommation de drogue ou d'alcool.

Le lot numéro 1 218 452 du cadastre du Québec est localisé dans les zones 18434Mb et 18438Hb. Or, les usages du groupe C3 lieu de rassemblement ne sont pas autorisés dans la zone 18438Hb, ce pourquoi la présente permission vise à autoriser ceux-ci. Cette zone est localisée à l'est de la rue des Moqueurs, au sud du boulevard Sainte-Anne, à l'ouest de l'avenue Poulin et au nord de la rue Saint-Georges-Côté et de son prolongement au sud.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 juin 2019, à 19 h 00, au Centre Monseigneur-Marcoux, situé au 2025, rue Adjutor-Rivard, à Québec.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le contenu de ce projet ainsi que les conséquences de son adoption seront présentés au public et la présidente de l'Arrondissement, Mme Geneviève Hamelin, entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ce projet de règlement est disponible, pour consultation, au bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou situé au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, durant les heures de bureau.

Québec, le 27 mai 2019

L'assistant-greffier d'arrondissement  
Yves Bergeron